



# COMMUNE DE FRIESENHEIM

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020

Le conseil municipal de la commune de FRIESENHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le lundi 21 décembre 2020 à 20 h 15, dans la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, René EGGERMANN.

Date de la convocation : 15 décembre 2020.

### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Maurice SCHUHLER, Pascal RUMBERGER, Eric VAUTRIN, Edith THURNER, Eric FRITSCH, Céline SCHNEIDER, Béatrice ROUSSOTTE, Jean-Frédéric FRITSCH, Jérémie OBERLE, Raphaël KLUMB, Mathias KLUMB.

### Absents :

Monsieur Philippe EHRMANTRAUT  
Madame Cathy MARTIN

### Absente excusée :

Madame Mireille ENGEL

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation et signature du procès-verbal du 12 novembre 2020
3. ENEDIS
  - Renouvellement du contrat de concession
  - Maintien de la commune en régime urbain
4. Fermage bail Pardo – parcelle agricole KIRCHWEG
5. Divers et communications
  - Point sur l'avancement du projet de plateforme de sport intergénérationnel et implantation des divers éléments
  - Point sur l'avancement de la création du site internet
  - Taxe d'aménagement
    - [www.taxe-amenagement.fr](http://www.taxe-amenagement.fr)
    - <https://www.taxe-amenagement.fr/actualites/>
  - Urbanisme
  - Statuts de la 3CE
  - Résultat vente de bois
  - Formation « gestion des incivilités »
  - Vélo gourmand

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Eric VAUTRIN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020**

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 12 novembre 2020, affiché et adressé à chaque conseiller est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

### **3. ENEDIS**

#### **Renouvellement du contrat de concession**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le contrat de concession actuel est dépassé et n'est plus adapté aux nouvelles technologies. Le nouveau contrat de concession, sera réactualisé en y intégrant, entre autres :

- un chapitre dédié à la transition énergétique,
- un schéma directeur d'investissement,
- des nouvelles formules de redevance avec une hausse de la redevance R1,
- anticipation de futurs travaux sur la commune.

Il s'agit également de moderniser les conditions contractuelles qui seront mieux adaptées au contexte réglementaire en vigueur.

La durée de ce contrat sera de 30 ans.

Monsieur l'adjoint, Maurice SCHUHLER porte à la connaissance des conseillers municipaux de l'envoi d'un questionnaire à ENEDIS pour clarification de certains points du nouveau contrat de concession.

Monsieur Vincent MAURER, notre interlocuteur auprès d'ENEDIS a pu apporter toutes les réponses aux questions posées.

L'accord cadre FNCCR France Urbaine Enedis EDF, signé le 21 décembre 2017 définit un nouveau modèle de contrat de concession pour une relation contractuelle modernisée entre les autorités concédantes, Enedis et EDF, garantissant la qualité du service concédé et adaptée aux enjeux de la transition énergétique.

La FNCCR, France Urbaine, Enedis et EDF ont rédigé ce modèle en partageant les points suivants :

La distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente constituent des missions du service public essentielles pour la satisfaction des besoins des territoires et de leurs habitants.

Ces missions sont assurées respectivement par Enedis, pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution, et par EDF, pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente aux clients raccordés au réseau public de distribution.

Les parties confirment leur attachement aux principes d'égalité de traitement, de péréquation nationale et de tarif uniforme de la distribution publique de l'électricité sur le territoire.

La possibilité, notamment pour les clients particuliers, de faire le choix, dans les conditions fixées par le code de l'énergie, d'une fourniture d'électricité aux conditions d'un tarif réglementé de vente concourt à la cohésion sociale et sa mise en œuvre par EDF assure une égalité de traitement entre les clients.

Les missions du service public de distribution et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente s'inscrivent désormais dans le contexte de transition énergétique.

La dévolution de nouvelles compétences et missions aux collectivités territoriales dans le domaine de l'énergie crée un contexte nouveau dans lequel les autorités concédantes exerçant le rôle d'autorités organisatrices de la distribution et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sont appelées à jouer un rôle important.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte** le renouvellement du contrat de concession.

Adopté par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

#### **Maintien de la commune en régime urbain**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à chaque élection municipale (tous les 6 ans), il est demandé aux AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité), c'est-à-dire les communes, de se positionner sur un régime.

Par défaut, toutes les communes alsaciennes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et ne faisant pas partie d'une unité urbaine de plus de 5 000 habitants sont d'office classées en régime rural, par décret.

Les communes classées en régime rural exercent la maîtrise d'ouvrage des travaux effectués sur les réseaux ainsi que les travaux d'extension des réseaux. Ces travaux sont assurés par le concessionnaire dans les communes classées en régime urbain. ENEDIS assure cette prestation pour le compte de la commune de FRIESENHEIM.

Il est demandé aux conseillers municipaux de délibérer pour le maintien de la commune de FRIESENHEIM au mode de fonctionnement actuel, c'est-à-dire au régime urbain.

Suite au décret n°2014-496 du 16 mai 2014 modifiant le décret n°2013-46 du 14 janvier 2013, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **demande** de se soustraire au bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale,
- **autorise** le maire à déposer une demande de retrait du bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale auprès de Madame le préfet.

#### **4. Fermage bail PARDO – parcelle agricole KIRCHWEG**

Par courrier du 3 novembre 2020, madame PARDO Astrid demeurant à ZELSHEIM informe monsieur le maire qu'elle souhaite résilier le contrat de bail contracté par son défunt époux monsieur Gérard PARDO, locataire de la parcelle agricole KIRCHWEG section 4 parcelle 40.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il contactera monsieur Serge SCHMITT pour reprendre en location cette parcelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend** acte de la résiliation du contrat de bail avec effet au 11 novembre 2021 ;
- **autorise** Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **5. Divers et communications**

### **• Point sur l'avancement du projet de plateforme de sport intergénérationnelle et implantation des divers éléments**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur l'adjoint, Eric VAUTRIN qui présente à l'assemblée l'échéancier à tenir pour bénéficier de la subvention de la DETR « Dotation d'équipement des territoires ruraux » et fait un point sur l'avancement du projet de plateforme de sport intergénérationnelle. Il fait part aux conseillers que leurs propositions et remarques sur les divers éléments, lors du dernier conseil municipal, ont bien été prises en compte.

Monsieur l'adjoint, Eric VAUTRIN sollicite également l'avis du conseil municipal pour le choix du coloris du revêtement du parc de street workout, après un tour de table, la teinte retenue est la couleur orange.

### **• Point sur l'avancement de la création du site internet**

Monsieur l'adjoint, Eric VAUTRIN explique que dans le cadre du développement des moyens de communication de la commune, après l'ouverture de la page Facebook (@FrieZeNe) et suite à la décision de compléter ces moyens par la création d'un site Internet, la société qui a été mandatée par la commune a bien avancée dans la réalisation du site. Nous devrions y avoir accès pour contrôle début janvier. Les membres de la commission communication seront appelés à compléter et contrôler les différentes rubriques du site.

### **• Taxe d'aménagement**

Monsieur le maire fait part au conseil que la commune touche 3% de la taxe d'aménagement sur la construction. Cette taxe peut monter jusqu'à 20 % sur des zones spécifiques qui nécessiteront plus d'investissements pour rendre celles-ci constructibles.

Pour plus d'explications, les particuliers peuvent se rendre sur le site internet suivant :

- [www.taxe-aménagement.fr](http://www.taxe-aménagement.fr)
- <https://www.taxe-amenagement.fr/actualites/>

Le futur site Internet permettra un accès direct à ces liens.

### **• Urbanisme**

#### **- Permis de construire**

Monsieur Mathieu BECK « EARL AU CERF » demeurant à FRIESENHEIM – Extension d'un hall de stockage au 25 rue de Rhinau à FRIESENHEIM.

#### **- Permis d'aménager**

Monsieur Hubert LACHMANN demeurant à GERSTHEIM – Division pour création de trois terrains à bâtir et réalisation d'une voirie commune dans la rue du Fond à FRIESENHEIM.

#### **- Déclaration préalable de travaux**

Mesdames Marie-Louise PERRIER, Danièle FRITSCH et monsieur Jean-Marie FRITSCH – Division d'un terrain pour créer un lot à bâtir – rue du Rhinau « Kleinfeld » à FRIESENHEIM.

- **Statuts de la 3CE**

Monsieur le maire communique à l'assemblée qu'au vu de l'installation du nouveau conseil communautaire de la communauté de communes du canton d'Erstein, les élus intercommunaux ont dû revoter leur règlement intérieur.

- **Résultat vente de bois**

Monsieur Pascal RUMBERGER, adjoint en charge de la forêt, communique à l'assemblée le résultat de l'adjudication de bois de chauffage du 2 décembre dernier qui a eu lieu par tirage au sort, en raison des restrictions liées à la crise sanitaire.

Il informe les conseillers qu'il a été remis en vente les lots de bois qui n'ont pas été attribués lors de l'adjudication du 2 mars 2020, ces lots de bois sont situés dans la forêt au lieu-dit « KUHWALD », les 131 stères vendus ont rapporté à la commune, la somme de 1980 €. Il a également été mis en vente les lots de bois coupés le long de l'Ister qui comportaient 12.4 stères et qui ont rapporté à la commune, la somme de 240 €. Un devis sera demandé pour l'enlèvement des branchages que les gens ne sont pas arrivés à enlever ainsi que le rognage des souches, le long du cours d'eau de l'Ister. La commission environnement cadre de vie se réunira courant janvier pour décider des arbres qui seront replantés cette année et travailler sur le projet d'aménagement global du sentier.

Monsieur Eric FRITSCH signale à l'assemblée que beaucoup d'arbres sont couchés au lieu-dit « Keibenheck ».

- **Formation « gestion des incivilités »**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une formation « gestion des incivilités » sera organisée par la gendarmerie. Aucune date n'est annoncée pour l'instant, les modalités pratiques d'organisation de cette formation seront en effet déterminées par le nombre d'élus souhaitant en bénéficier. Après un tour de table, les élus souhaitant y participer sont :

- Monsieur le maire, René EGGERMANN ;
- messieurs les adjoints, Maurice SCHUHLER, Pascal RUMBERGER et Eric VAUTRIN ;
- madame l'adjointe, Edith THURNER.

- **Fête des seniors**

Madame l'adjointe, Edith THURNER porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'au vu de l'annulation du traditionnel repas de la fête des seniors, la commune a décidé d'offrir exceptionnellement aux seniors de 65 ans et plus, un bon d'achat d'une valeur de 20 € valable trois mois. Ils ont la possibilité d'utiliser ce bon dans des commerces locaux afin d'encourager et soutenir ces commerçants et artisans ou en faire don aux associations locales, en cochant ce choix sur le bon et en le déposant à la mairie.

- **Gravières rhénanes**

Monsieur le maire communique à l'assemblée les décomptes de l'année 2019 et 2020 du matériel extrait par les Gravières Rhénanes sur le territoire de la Commune de FRIESENHEIM qui se résume ainsi :

- décompte n°1 – année 2020	18 519.53 €
- décompte n°2 – année 2019	103 750.13 €
- surcoût enfouissement ligne EDF 20 KV (cf procès-verbal du 24/01/2017)	- 11 383.89 €

**soit un total de : 110 885.77 €**

- **Vélo gourmand**

Monsieur l'adjoint, Maurice SCHUHLER communique à l'assemblée que la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN a décidé en accord avec les communes traversées, d'organiser une nouvelle édition du vélo gourmand, avec comme pour l'édition 2018, le thème « fruits et légumes ». Cet évènement est prévu le 26 septembre 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

Une réunion est prévue le 11 janvier 2021 à la maison intercommunale de BENFELD. Cette rencontre est ouverte à tous les élus et a pour but, entre autres, de désigner les référents « animation-culture » et les référents « sécurité-technique » de chaque commune.

Une partie de la communication de cet évènement sera assurée par l'Eurodistrict STRASBOURG-ORTENAU.

Les associations locales seront à nouveau invitées à s'impliquer, lors de cette manifestation.

Après discussion, les référents « animation-culture » seront madame l'adjointe, Edith THURNER et monsieur l'Adjoint, Maurice SCHUHLER et comme référents « sécurité- technique », monsieur le maire et monsieur l'adjoint, Pascal RUMBERGER pour notre commune. Les conseillers municipaux seront, quant à eux, invités à s'impliquer le moment venu au niveau de la sécurisation du circuit ou de l'animation de la place festive.

- **Enlèvement des décorations de Noël**

La date reste encore à définir.

Avant de clore la séance, monsieur le conseiller municipal et président de l'association foncière, Jean-Frédéric FRITSCH prend la parole pour informer l'assemblée que des travaux d'élagage et de broyage vont être entrepris sur les chemins agricoles, il est prévu que la durée du chantier pour les travaux d'élagage sera de six jours et la durée du chantier des travaux de broyage sera de trois jours.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 21 h 35.